

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 20 FEVRIER 2020 -

DÉCISION N° 20 - 02 - 021

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 décembre 2019 s'est réuni le jeudi 20 février 2020 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Excusé :

- Georges DRU (Vice-président)

Décision 16 : Le remboursement de matériels de l'amicale des sapeurs-pompiers de Montbrison détruits lors de l'incendie de la caserne et indemnisés par l'assurance.

Lors de l'incendie de la caserne de Montbrison survenu le 11 décembre 2017, divers matériels (sonorisation, équipements sportifs, denrées alimentaires ...) appartenant à l'amicale et présents dans la remise du centre d'incendie et de secours ont été endommagés ou totalement détruits.

Le SDIS a procédé dans le cadre de ce sinistre à une déclaration unique et globale à son assureur titulaire du contrat « dommages aux biens » pour l'ensemble des biens détruits, lui appartenant ou propriété de l'amicale.

A ce titre, les biens de l'Amicale ont été évalués et remboursés par l'assurance au SDIS pour un montant de 7 057,86 euros. Il convient désormais de rembourser cette somme à l'Amicale.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau autorise le remboursement exceptionnel à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Montbrison des divers matériels détruits lors du sinistre survenu le 11 décembre 2017 et ce, pour un montant de 7 057,86 euros.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER

